



Ambasciata d'Italia
Dakar

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

1	Formulaire “ RICHIESTA TRASCRIZIONE ATTO DI MATRIMONIO ” dûment rempli, daté et signé par le conjoint italien;
2	Copie littérale d'acte de mariage, traduite et légalisée (ou Apostillée) par les compétentes autorités locales (si jugement de mariage, jugement légalisé et traduit) ;
3	Volet numéro 1 (du mariage) manuscrit en original ;
4	Copie littérale d'acte de naissance du conjoint étranger, traduite et légalisée (ou Apostillée) par les compétentes autorités locales (si jugement de naissance, jugement traduit et légalisé);
5	Photocopie du document d'identité du conjoint étranger;
6	Photocopie du livret de famille légalisé par les compétentes autorités locales ;
7	Certificat de résidence du conjoint étranger ;
8	<u>Pour le conjoint italien</u> : certificat cumulatif attestant la naissance, la résidence, l'état civil avant le mariage et la situation familiale ;
9	<u>Pour le conjoint italien</u> : photocopie du passeport et de toutes les pages contenant des timbres.

FRAIS: 7.900 CFA (€ 12) pour la légalisation de chaque acte d'état-civil.

IMPORTANT

- La demande de transcription doit être présentée par le citoyen italien.
- Les documents doivent être des originaux et datés de moins de 6 mois.
- Des documents complémentaires peuvent être demandés.
- Trois (3) mois après la demande de complément, le dossier sera refusé (si la documentation n'a pas été fournie)
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Pour compléter un dossier, il est impératif de prendre un nouveau rendez-vous.
- Les rendez-vous pour le dépôt du dossier sont mis à disposition sur la plateforme : <https://prenotami.esteri.it>.